

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUILLET 2016

### **DELIBERATION N° : 20160712\_6**

**OBJET** : Acquisition de documents multi-supports pour la médiathèque de Saint-Joseph  
Approbation du projet et du plan de financement

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

20 JUL. 2016

Nombre des conseillers en exercice :  
**39**

Présents : 27  
Procuration : 6  
Votants : 33  
Abstention : 0  
Exprimés : 33

L'an deux mille seize, le douze juillet à dix-sept heures vingt huit minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

LEBRETON Patrick - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - VIENNE Axel - YEBO Henri Claude - LEBON Jean Daniel - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - JAVELLE Blanche Reine - GRONDIN Jean Marie - HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis - HUET Marie Josée - HUET Henri Claude - COURTOIS Lucette - ETHEVE Corine - D'JAFFAR M'ZE Mohamed - BOYER Julie - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - FONTAINE Olivier - RIVIERE François

#### **Représentés**

LANDRY Christian représenté par BAUSSILLON Inelda  
BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel  
LEBRETON Blanche représentée par MUSSARD Rose Andrée  
LEJOYEUX Marie Andrée représentée par LEBON Jean Daniel  
GUEZELLO Alin représenté par RIVIERE François  
FRANCOMME Brigitte représentée par FONTAINE Olivier

#### **Absents**

KERBIDI Gérald - HOAREAU Jeannick - ASSATI Marie Pierre - PAYET Priscilla - GUEZELLO Rosemay - MALET Harry

L'élue déléguée  
Inelda BAUSSILLON



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Raymonde VIENNE, 14ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**DÉLIBÉRATION N° : 20160712\_6**

**OBJET :**

**Acquisition de documents multi-supports pour la médiathèque de Saint-Joseph**  
**Approbation du projet et du plan de financement**

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

**Le Député-Maire expose :**

Le projet de construction de la médiathèque de Saint-Joseph, en phase Avant Projet Définitif (APD), a été approuvé par le conseil municipal du 15 novembre 2012. Le Projet scientifique, culturel, éducatif et social (PSCES) a été adopté ce même jour et aussitôt transmis à la Direction des Affaires Culturelles de l'Océan Indien (DAC-oi) en vue de demandes de financement dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD).

Pour rappel, le PSCES fixe les objectifs pour l'avenir de l'établissement et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre aux niveaux matériel, financier, humain et organisationnel. Il a permis à la Commune de Saint-Joseph d'obtenir des services de l'État, par le biais de la DAC-oi, des financements pour la réalisation de la médiathèque.

La DGD concentrée sur l'aide à l'investissement, regroupe en une seule enveloppe, toutes les aides destinées aux bibliothèques municipales. Chaque année une partie de cette enveloppe peut être sollicitée.

Concernant la médiathèque de Saint-Joseph et dans l'objectif d'aboutir à un projet complet, la collectivité souhaite solliciter la DGD 1ère fraction sur une période de 3 ans, en plusieurs tranches financières annuelles.

La livraison de la médiathèque de Saint-Joseph étant prévue en fin d'année 2016, la collectivité demande à l'État pour la première tranche financière annuelle, une aide au titre de la DGD 2016 – 1ère Fraction pour l'acquisition de documents multi-supports.

**I] Coûts relatifs à l'acquisition de documents multi-supports :**

L'acquisition des documents multi-supports s'échelonnera sur 3 ans à compter de l'année 2016.

Le bilan prévisionnel de l'opération est le suivant pour la première tranche :

Envoyé en préfecture le 20/07/2016  
 Reçu en préfecture le 20/07/2016  
 Affiché le  
 ID : 874219740123-20160712-DCM20160712\_6-DE

<b>Dotation Générale de Décentralisation 2016 - 1ère fraction</b>		
Postes	Acquisition de documents multi-supports pour la médiathèque de Saint-Joseph – Année 2016	Sous-Total HT
1ère tranche	Périodiques – romans – espace adolescent – bandes dessinées – documentaires – albums – conte – fonds local – CD – DVD – Vinyles	400 000,00
<b>Sous-total 1ère tranche en € HT</b>		<b>400 000,00</b>
TVA (2,10% et 8,5%)		13 315,20
<b>Sous-total 1ère tranche € TTC</b>		<b>413 315,20</b>

Pour la deuxième tranche :

<b>Dotation Générale de Décentralisation 2017 - 1ère fraction</b>		
Postes	Acquisition de documents multi-supports pour la médiathèque de Saint-Joseph – Année 2017	Sous-total HT
2ème tranche	Périodiques – romans – espace adolescent – bandes dessinées – documentaires – albums – conte – fonds local – CD – DVD – Vinyles	400 000,00
<b>Sous-total 2ème tranche en € HT</b>		<b>400 000,00</b>
TVA (2,10% et 8,5%)		13 315,20
<b>Sous-total 2ème tranche € TTC</b>		<b>413 315,20</b>

Pour la troisième tranche :

<b>Dotation Générale de Décentralisation 2018 - 1ère fraction</b>		
Postes	Acquisition de documents multi-supports pour la médiathèque de Saint-Joseph – Année 2018	Sous-total HT
3ème tranche	Périodiques – romans – espace adolescent – bandes dessinées – documentaires – albums – conte – fonds local – CD – DVD – Vinyles	272 180,00
<b>Sous-total 3ème tranche en € HT</b>		<b>272 180,00</b>
TVA (2,10% et 8,5%)		9 830,98
<b>Sous-total 3ème tranche € TTC</b>		<b>282 010,98</b>

<b>Total des acquisitions sur 3 ans (2016 – 2017 – 2018) HT</b>	<b>1 072 180,00</b>
TVA (2,10% et 8,5%)	36 461,38
<b>Total des acquisitions sur 3 ans (2016 – 2017 – 2018) TTC</b>	<b>1 108 641,38</b>

## II] Plan de financement prévisionnel 2016 :

L'aide au titre la DGD – 1ère fraction pouvant être sollicitée en plusieurs tranches financières, pour l'acquisition de documents multi-supports pour la médiathèque, le plan de financement 2016 se présente comme suit :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
<b>Acquisition de documents multi-supports pour la Médiathèque de Saint-Joseph au titre de la DGD 2016 – 1ère Fraction</b>	
Montant de l'opération en (HT)	400 000,00 €
Etat (Dac-oi) 60 %	240 000,00 €
Commune de Saint Joseph (40%) ht	160 000,00 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	13 315,20 €
<b>Montant de l'opération en TTC</b>	<b>413 315,20 €</b>

Il est donc demandé au conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 20/07/2016

Reçu en préfecture le 20/07/2016

- d'approuver le projet d'« acquisition de documents multi-supports pour la médiathèque de Saint-Joseph » pour un montant de 1 072 180,00 € HT soit 1 108 641,38 € TTC ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel 2016 présentant une participation communale de 173 315,20 € TTC (160 000,00 € HT+ TVA 13 315,20 €) ;
- d'autoriser le Député-Maire à solliciter les subventions y afférentes et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°6,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

**Présents : 27**

**Représentés : 6**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **APPROUVE** le projet d'« acquisition de documents multi-supports pour la médiathèque de Saint-Joseph » pour un montant de 1 072 180,00 € HT soit 1 108 641,38 € TTC.

**Article 2.-** **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2016 présentant une participation communale de 173 315,20 € TTC (160 000,00 € HT+ TVA 13 315,20 €).

PLAN DE FINANCEMENT	
Acquisition de documents multi-supports pour la Médiathèque de Saint-Joseph au titre de la DGD 2016 – 1ère Fraction	
Montant de l'opération en (HT)	400 000,00 €
Etat (Dac-oi) 60 %	240 000,00 €
Commune de Saint Joseph (40%) ht	160 000,00 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	13 315,20 €
Montant de l'opération en TTC	413 315,20 €

**Article 3.-** **AUTORISE** le Député-Maire à solliciter les subventions y afférentes et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 4.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : 20 JUIL. 2016

Pour extrait certifié conforme,  
L'élue déléguée  
Inelda BAUSSILLON

